

N° 6906B⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le
renforcement de l'alimentation en eau potable au Grand-Duché
de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.6.2016)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 juin 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le
renforcement de l'alimentation en eau potable au Grand-Duché
de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 8 juin 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 19 avril 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 juin 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

